

DOSSIER
SANTÉ

http://sante.lenouvelliste.ch

CETTE
SEMAINELA PROCRÉATION
MÉDICALEMENT ASSISTÉE (2)En Suisse, la fécondation
in vitro est encadrée
par un tissu légal
impressionnant.Bébé sur
ordonnance**GYNÉCOLOGIE** ▶ Depuis 1978,
quelque quatre millions d'enfants
dans le monde sont nés grâce
à la fécondation in vitro.

La médecine d'aujourd'hui déploie un arsenal de pointe contre l'hypofertilité. Ici, la fécondation d'un ovocyte par ICSI. DR

BERNARD-OLIVIER SCHNEIDER

Deux cellules germinales, l'étincelle de la vie, un bébé à l'arrivée: un miracle qui, pour se renouveler encore et encore, n'en reste pas moins un miracle. Un miracle avec lequel la médecine d'aujourd'hui, toutefois, pactise. Elle offre des solutions à des couples en panne d'enfant. Avec de bonnes chances de réussite à la clé. Deuxième volet de notre dossier, avec le Pr Marc Germond, directeur du Centre de procréation médicalement assistée et d'endocrinologie gynécologique (CPMA) à Lausanne.

Un couple souffre d'hypofertilité. Quels sont les traitements possibles à l'heure actuelle?

Après avoir cherché la cause de cette hypofertilité (*n.d.l.r.*: «Le Nouvelliste» du 21 octobre), on va soit traiter le problème, soit le contourner.

Comment?

Chez la femme, on aura recours à la stimulation hormonale, pour favoriser la maturation de l'ovocyte et/ou préparer la muqueuse utérine à l'implantation de l'embryon. Par ailleurs, le cas échéant, une trompe malade pourra être réparée par voie chirurgicale. Plus avant, l'insémination artificielle, intra-utérine, est souvent indiquée lorsque les spermatozoïdes sont à l'origine de l'hypofertilité. La loi autorise soit une insémination avec sperme du conjoint, soit une insémination avec sperme d'un donneur.

Quand recourt-on à une fécondation in vitro?

Lorsque les méthodes précitées ont échoué ou lorsqu'elles sont inadéquates pour le problème détecté, la fécondation in vitro (FIV) peut représenter le traitement de choix. On la propose par exemple en cas de lésion irréc-

parable des trompes, d'endométriose, ou encore de diminution importante de la capacité du sperme à féconder. Attention: la FIV est une méthode très pointue, nécessitant l'intervention d'un centre spécialisé.

Quelle est la base de la méthode?

La fécondation de l'ovocyte par le spermatozoïde a lieu à l'extérieur du corps de la femme, dans une boîte de culture ad hoc. Dans un premier temps, l'ovocyte est prélevé sous anesthésie générale. Puis il y a la rencontre avec les spermatozoïdes. Enfin, entre deux à six jours après, l'embryon ainsi créé est réintroduit dans l'utérus de la patiente au moyen d'un cathéter.

Qu'est-ce que l'injection intracytoplasmique de spermatozoïde ou ICSI?

Il s'agit d'un perfectionnement de la fécondation in vitro. En pratique, un seul spermatozoïde est introduit au moyen d'une micropipette dans l'ovocyte. On utilise notamment cette méthode lorsque les spermatozoïdes sont trop peu nombreux et/ou pas assez vigoureux pour passer la barre de l'insémination artificielle ou de la FIV classique.

Quelles sont les chances de réussite de ces méthodes?

Sur l'ensemble des cas complexes traités, en moyenne plus d'un couple sur deux arrive à avoir un ou des enfants.

Combien coûtent ces traitements?

S'agissant des fécondations in vitro, il faut compter, en moyenne là encore, entre 6000 et 10 000 francs. Un cycle d'in-

sémination artificielle, lui, coûte entre 600 et 1500 francs.

Est-ce pris en charge par les caisses-maladie?

L'insémination artificielle est prise en charge, oui, jusqu'à concurrence de trois cycles

NOTRE EXPERT

Pr Marc Germond

Spécialiste en médecine
de la reproduction, Lausanne

par grossesse. Mais pas les fécondations in vitro. Je me bats depuis des années contre ce que je considère comme une injustice. Hélas en vain jusqu'à présent. Mais je ne désespère pas!

La loi suisse autorise le don de sperme, mais interdit le don d'ovocyte. Qu'en pensez-vous?

A mes yeux, il s'agit aussi d'une injustice. Il conviendrait de corriger le tir. Quoi qu'il en soit, cette situation fait la litière d'un tourisme médical, vers l'Espagne ou encore vers l'Ukraine. Cela ne me paraît guère satisfaisant.

L'assistance médicale à la procréation ne constitue-t-elle pas un «pousse-au-crime» incitant à reculer l'âge de la maternité?

C'est une question d'éthique. Mon credo, c'est qu'il faut respecter la nature, à savoir les possibilités physiologiques de l'être humain. Au CPMA par exemple, pour la

femme, l'âge limite pour le traitement est de 43 ans. Alors non, dans le cadre du respect du mandat médical qui consiste à respecter la nature, on ne saurait parler de «pousse-au-crime»!

L'enfant «à la carte» est-il un objectif louable, voire souhaitable?

En aucun cas! Je ne suis pas d'accord avec une médecine de procréation permettant de choisir le sexe de l'enfant, la couleur de ses yeux, etc. Je pense qu'un problème de parent ne doit pas devenir un problème d'enfant. Le fantasme d'avoir un enfant idéal ne doit pas constituer le moteur d'une fécondation in vitro. Un problème de fantasme parental n'a pas sa place en médecine de la reproduction!

Concrètement?

Il faut avoir un cadre normatif, légal, éthique permettant de travailler, pas de partir dans tous les délires. Je ne veux pas dire que l'éthique ne doit pas évoluer. Mais ouvrir la porte à tout, c'est déstabiliser les patients comme les médecins. Le message à passer, à mon sens, c'est que la médecine peut répondre au désir d'enfant, au demeurant normal. Nous pouvons aider nombre de nos patients. Cependant, cette même médecine ne saurait créer un droit à l'enfant s'abstenant de tout cadre.

Selon vous, en terre helvétique, la médecine de reproduction ne serait-elle ni en panne de loi ni en panne d'éthique?

A part le don d'organes, je ne connais aucun autre domaine médical qui aurait fait couler autant d'encre depuis ces trente dernières années. Alors très franchement, je pense que nous ne sommes ni en panne de loi, ni en panne d'éthique.

EN CHIFFRES

20 à 30% C'est la probabilité donnée par la nature de commencer une grossesse au cours d'un cycle féminin chez les couples normalement fertiles ayant des rapports sexuels réguliers.

30% La cause de l'hypofertilité réside chez la femme dans environ un tiers des cas.

30% La cause de l'hypofertilité réside chez l'homme dans environ un tiers des cas.

30% La cause de l'hypofertilité concerne les deux partenaires dans environ un tiers des cas.

10% La cause de l'hypofertilité reste indéterminée dans un cas sur dix.

Source: Pr Marc Germond/CPMA

ZOOM

Louise et «Dolly»
stupéfient
la planète

▶ **Le mercredi 26 juillet 1978**, à l'hôpital d'Oldham près de Manchester (Angleterre), naît par césarienne Louise Brown, le premier «bébé-éprouvette», obtenu grâce aux travaux préparatoires du chercheur Robert G. Edward. L'émotion suscitée est considérable: la médecine démontre qu'elle peut réaliser la procréation d'un être humain in vitro. Le pape envoie un télégramme de félicitations à la maman. Mais une partie de l'Eglise se retranche dans une hostilité qui n'a pas encore désarmé aujourd'hui.

▶ **Le 11 avril 1984** naît en Australie la petite Zoé: c'est le premier enfant issu d'un embryon congelé.

▶ **1992**: c'est suite à une erreur de manipulation que l'équipe bruxelloise du biologiste Gianpiero Palermo met au point l'ICSI (intra cytoplasmic sperm injection), une méthode affinant la fécondation in vitro. Un espoir pour de nombreux hommes dont les spermatozoïdes étaient inadéquats pour une insémination artificielle ou une FIV «classique».

▶ **Coup de tonnerre planétaire en 1996!** C'est en Ecosse que naît la plantureuse «Dolly». Une brebis qui n'est pas comme les autres... Il s'agit du premier mammifère obtenu par clonage, par le biais d'une seule cellule parentale. Le socle de la reproduction sexuée se fissure. Pour l'heure, un consensus condamne cette pratique chez l'être humain. Jusqu'à quand?

ADRESSES UTILES

Magnifique site des Universités de Fribourg, Lausanne et Berne sur l'embryologie
www.embriology.ch

Site (en français) de l'Association Désir d'enfant, soutenue notamment par les gynécologues suisses
www.kinderwunsch.ch

PARTENARIAT

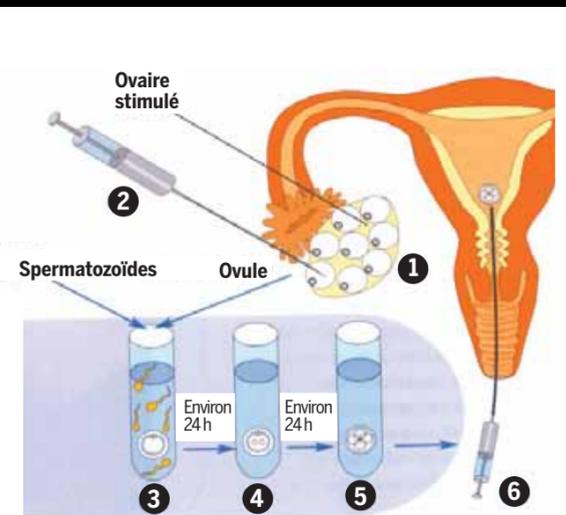
Cette page a été réalisée avec l'appui du

DFIS
Service cantonal de la santé publique

Prémiation Santé Valais

Ligue valaisanne contre les toxicomanies

UN CYCLE FIV EN 6 ÉTAPES



1. Stimulation ovarienne

2. Prélèvement
des ovocytes

3. Mise en fécondation

4. Identification des zygotes

5. Mise en culture et
congélation des zygotes

6. Transfert d'embryons